



TRAVAIL

5¢

Volume XXII — No 10 Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Montréal — Octobre 1946

Gérard Picard président général de la C.T.C.C.

Secrétaire général depuis 1937, M. Picard est élu président-général à l'occasion du 25ième anniversaire de la C.T.C.C. - Brillante carrière du nouveau président. - Influence personnelle considérable. - Perspectives d'avenir

Le 25ème Congrès annuel de la CTCC a désigné M. Gérard Picard, son secrétaire-général, pour présider à ses hautes destinées. Il succède à M. Alfred Charpentier qui occupait ce poste depuis dix ans.

Le nouveau président de la CTCC est connu non seulement dans la province et au Canada mais également aux Etats-Unis et en Europe. A maintes reprises il a représenté la CTCC ou le gouvernement canadien à des assises nationales ou internationales pour discuter des problèmes du travail. Partout il s'est attiré l'admiration et la confiance de ceux qui l'ont rencontré.

Mais, c'est encore au sein de la CTCC qu'il s'est le plus distingué. Depuis plusieurs années il est la cheville ouvrière du mouvement. Peu de syndicats, de fédérations, de conseils centraux ou de conseils de métiers n'ont eu recours à ses précieux services. On se rappellera ses luttes ou ses activités syndicales dans les industries de l'aluminium, du meuble, du vêtement, du textile, de l'amiante, de la chaussure, de la métallurgie, du papier, de la construction, etc... Et comment ne pas rattacher son nom à la grande victoire syndicale remportée, il y a quelques années, par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Ceux qui ont suivi l'histoire du mouvement syndical dans la province et du mouvement ouvrier au Canada, savent quel rôle le confrère Picard y a joué.

Membre du Conseil National du Travail en temps de guerre, avant sa réforme, membre du Conseil National des Relations ouvrières, membre du Conseil Supérieur du Travail, membre de plusieurs autres commissions gouvernementales qu'il serait trop long d'énumérer, il s'est toujours fait le défenseur des intérêts de la classe ouvrière.

A multiple reprises représentant de nos syndicats devant ou sur les tribunaux d'arbitrage constitués suivant la Loi des Différends Ouvriers ou la Loi Le-

mieux, il s'est créé une réputation de plaideur redoutable, de juriste accompli et de sociologue de grande envergure.

Parce qu'il a collaboré ou participé soit directement ou indirectement à l'élaboration de notre législation sociale et ouvrière depuis dix ans, il la connaît parfaitement.

En résumé, dans la vie ouvrière et la vie syndicale, rien n'est étranger au nouveau président général de la CTCC. En tout point il est digne et à la hauteur de la haute fonction que lui a confiée le 25ème Congrès. Malgré son âge (il n'a que 38 ans) il est sans contredit le chef ouvrier le plus brillant et le plus compétent du Canada.



M. Gérard PICARD.

La politique ouvrière et syndicale du nouveau président est franche et nette. C'est un partisan de la collaboration mais pas à n'importe quel prix. Il est avant tout un représentant authentique et honnête de la classe ouvrière. Unioniste de tempérament et de conviction, son seul souci est d'améliorer le sort des salariés de notre province et du Canada.

La vaste expérience de M. Picard, ses qualités de technicien averti, d'unioniste de bonne trempe, sa connaissance profonde de la doctrine de la CTCC, sont autant de promesses que le mouvement va continuer, et à

un rythme accéléré, sous sa direction, la marche ascendante qu'il n'a cessé de poursuivre depuis sa fondation.

L'élection de M. Picard à la présidence marquera, nous en sommes assurés, un tournant dans l'histoire de la CTCC qui se caractérisera par de nouvelles réalisations et un accroissement de l'influence du mouvement.

Réception aux délégués des syndicats chrétiens d'Europe.

Une réception a eu lieu samedi, le 5 octobre, en l'honneur des délégués des syndicats chrétiens qui assistaient à la Conférence du Bureau International du Travail qui se tenait à Montréal.

Pour la circonstance, le Bureau Confédéral confia la responsabilité de l'organisation de cette réception à M. Jean Marchand. La réception eut lieu au Domaine d'Estérel à Ste-Marguerite du Lac Masson. Les délégués d'Europe qui étaient présents étaient les suivants: MM.: Gaston Tessier, France, P. J. S. Serrarens, des Pays-Bas, J. P. Fuykchot, Pays-Bas, Joseph Deschuyffeleer, Belgique et M. N. Munch, Suisse.

M. Gérard Picard, président général de la C. T. C. C., les autres membres de l'Exécutif et la plupart des délégués au Bureau Confédéral assistaient à cette réception. Les délégués d'Europe firent part aux chefs de la C. T. C. C. de leurs expériences, des problèmes ouvriers d'outremer, et à son tour, M. Gérard Picard prit la parole pour parler des problèmes ouvriers canadiens.

Les délégués d'Europe étaient enchantés de leur séjour dans nos Laurentides et ont dit aux directeurs de la C. T. C. C. qu'ils en garderaient pour longtemps un souvenir inoubliable.

"Il faut se débarrasser des gens payés par Moscou"

Déclaration de l'hon. Antonio Barrette à l'ouverture du Congrès de la C. T. C. C. — L'hon. Mitchell.

"J'ai déjà promis de combattre les agitateurs ouvriers et j'entends mener la bataille jusqu'au bout. Il faut se débarrasser des gens payés par Moscou, de ces gens qui désirent semer la crainte et la misère". Voilà ce qu'a déclaré, l'honorable Antonio Barrette, ministre provincial du travail, au banquet qui a marqué l'ouverture du congrès du 25ième anniversaire de la fondation de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

L'hon. Humphrey Mitchell, ministre fédéral du travail, venu spécialement d'Ottawa pour rendre hommage aux fondateurs de la C. T. C. C., a également déclaré "qu'il faut combattre à tout prix les idées subversives si l'on veut que la démocratie continue de régner, et qu'avec la dictature, aucune union ouvrière et association des patrons ne peuvent exister."

Mouvement de grande envergure

M. Barrette a rappelé les débuts difficiles de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, puis a relaté les différentes étapes par lesquelles elle est passée pour arriver à devenir un mouvement de grande envergure. Il a dit que l'existence des syndicats nationaux dans la province est l'une des raisons de la stabilité économique et industrielle du pays.

"Aussi, dit-il les syndicats nationaux doivent tenter de pénétrer partout pour chasser ceux qui veulent introduire chez nous des doctrines subversives. Il y a deux courants d'idées, deux philosophies, si l'on peut qualifier l'une d'elles de "philosophie", qui s'affrontent dans le moment. Il faut choisir entre ces deux doctrines: celle de la démocratie, qui reconnaît toutes les classes de la société, et permet l'existence des syndicats ouvriers, et la dictature, le gouvernement

sans classe, l'Etat sans classe, par conséquent, un peuple d'esclaves".

Dans la lutte jusqu'au bout

"Je ne crains pas de déclarer que je ne reculerai devant rien, que je suis prêt à tous les sacrifices pour lutter contre tout agitateur payé par Moscou qui tente de pénétrer dans notre population."

M. Barrette a affirmé qu'on a provoqué des grèves au Canada et aux Etats-Unis, dans le but de pouvoir dire aux populations d'Europe qu'elles ne peuvent rien attendre de l'Amérique, prétendant que les populations d'Amérique sont en pleine révolution. Il a dit que l'on prend ce moyen pour prendre le contrôle des populations d'Europe, sachant qu'on peut mieux les subjuguer lorsqu'elles sont en proie à la misère.

Son Exc. Mgr Pelletier

Son Exc. Mgr Geo.-Léon Pelletier, évêque auxiliaire du diocèse de Québec, s'est fait l'interprète de Son Eminence le cardinal Villeneuve, pour souhaiter progrès et prospérité à la C. T. C. C. Il a rappelé que le capital et le travail doivent tous les deux s'inspirer d'une doctrine saine, à base de justice et de charité, et il a ajouté que c'est la seule doctrine qui peut assumer au pays la prospérité et la paix.

Faisant allusion à la doctrine soviétique, le porte-parole de l'Eglise a déclaré "que les communistes cherchent à édifier leur bonheur sur les ruines du reste du monde, et que c'est là où ils font erreur, en oubliant la charité et la justice qui doivent prévaloir dans la société chrétienne.

(A suivre en page 5)

Conférence internationale du Travail à Montréal

Programme - Délégations - Délégués canadiens - français

La première réunion de la Délégation, qui s'est ouverte à Londres le 21 janvier 1946 a été chargée d'établir un rapport contenant des projets d'amendement à la Constitution, qui sera soumis aux gouvernements pour observations. A la lumière de ces observations, un rapport sera établi contenant des projets d'amendement à la Constitution, qui seront soumis pour décision finale à la 29ème session de la Conférence.

Protection des enfants et des jeunes travailleurs :

La 27ème session de la Conférence avait examiné en première discussion la question de la protection des enfants et des jeunes travailleurs et avait décidé d'inscrire à l'ordre du jour, pour deuxième discussion, les deux questions spéciales de l'examen médical d'aptitude à l'emploi (jeunes travailleurs) et de la limitation du travail de nuit des enfants et des jeunes gens (travaux non industriels) en vue de la préparation d'une réglementation internationale.

Normes minima pour la politique sociale dans les territoires dépendants :

Le Conseil d'administration a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour pour donner suite à une résolution adoptée par la 27ème session de la Conférence. Cette résolution, se référant aux recommandations sur les normes minima pour la politique sociale dans les territoires dépendants adoptées par les 26ème et 27ème sessions de la Conférence, priait le Conseil d'administration de mettre à l'ordre du jour de la prochaine session générale de la Conféren-

ce internationale du Travail la question des normes minima pour la politique sociale dans les territoires dépendants (dispositions à faire figurer dans une convention) en vue d'une première discussion.

Composition des Délégations :

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, de la Constitution de l'organisation, les délégations à une session de la Conférence internationale du Travail se composent de quatre délégués, soit deux délégués du gouvernement, un délégué représentant les employeurs et un délégué représentant les travailleurs.

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 3 de la Constitution, chaque délégué peut-être accompagné de deux conseillers techniques pour chacune des matières distinctes inscrites à l'ordre du jour. Comme il a été décidé que les questions II, III, IV et V seraient considérées chacune comme un point distinct à l'ordre du jour de la session, chaque délégué gouvernemental et chaque délégué des employeurs et des travailleurs à la 29ème session pourra être accompagné par huit conseillers techniques au maximum.

Le paragraphe 3 de l'article 3 de la Constitution prévoit que "les Membres s'engagent à désigner les délégués et conseillers techniques non gouvernementaux d'accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives soit des employeurs, soit des travailleurs du pays considéré, sous la réserve de telles organisations existent".

Délégués canadiens-français :

A la conférence du B. I. T.



Un de ses amis du journal "Le Travail" a réussi à obtenir une photo exclusive à la Conférence du B. I. T. Ce sont MM. Gaston Tessier, Alfred Charpentier et P. J. S. Serrarens.

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES
SERVICE D'AMBULANCES
1926, rue Plessis - AM. 8900 4156, rue Adam - AM. 3733

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de
LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE
MONTREAL

Quelques notes sur M. Picard

M. Gérard Picard, le nouveau président général de la CTCC, n'a que 38 ans. Après ses études classiques au Séminaire de Québec, il a fait cinq ans de journalisme à l'Action Catholique et à l'Événement de Québec avant de devenir secrétaire général de la CTCC au congrès de 1937.

Alors qu'il était secrétaire-général, il a suivi les cours de la faculté de droit de l'Université Laval.

L'Université Laval a voulu consacrer sa compétence dans le domaine syndical en le nommant professeur d'histoire syndicale à la Faculté des Sciences Sociales.

Pour la deuxième fois, cette année, M. Picard représente le Canada à la Conférence Internationale du Travail.

M. Picard est marié et père de cinq enfants. Il demeure à Québec mais dès que les circonstances le permettront il viendra résider à Montréal.

La Province de Québec sera représentée par: L'Hon. Antonio Barrette, Ministre du Travail, MM.: Gérard Tremblay et J. O'Connell Maher, respectivement sous-ministre et sous-ministre adjoint du Travail; M. Jean-Pierre Després, M. Gérard Picard, Président Général de la C. T. C. C. et M. Gustave Francq.

André Roy élu secrétaire-général de la C. T. C. C.

Bien que M. André Roy n'ait jamais occupé de fonctions à la C. T. C. C., les applaudissements qui ont accueilli son élection au poste de secrétaire-général indiquent clairement qu'il était connu et estimé de tous les délégués du 25ème congrès de la C. T. C. C.

Le confrère Roy est un journaliste de carrière qui depuis plusieurs années s'intéresse et participe à nos activités syndicales. Président du syndicat des journalistes de Québec, délégué au Conseil Général des syndicats catholiques de Québec, il est déjà initié à la vie syndicale. Lors des dernières négociations de la convention collective des journalistes avec l'Action Sociale Ltée., il s'est dévoilé un négociateur habile et tenace.

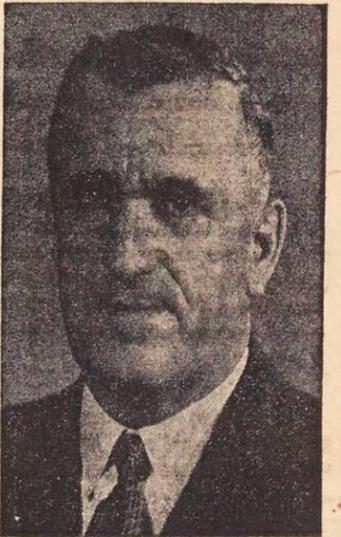
Mais c'est comme chroniqueur au journal l'Action Catholique qu'il a le plus attiré l'attention de la classe ouvrière et en particulier des syndiqués de la province. Dans toutes nos luttes, il nous a accordé un support franc et loyal. Tout le monde se souvient de ses vigoureuses chroniques en défense de nos syndicats et de leurs causes. Souignons également ses éditoriaux et ses articles sur la doctrine so-

ciale de l'Eglise qu'il comprend et interprète d'une façon lumineuse. C'est sans doute ce qui lui a valu, il y a quelque temps d'être choisi par son journal comme secrétaire de la rédaction.

M. André Roy est bachelier ès arts du Séminaire Ste-Anne de Pocatière. Il a huit ans d'expérience dans le journalisme bien qu'il ne soit âgé que de 32 ans.

"LE TRAVAIL" et tous les syndiqués groupés dans la C. T. C. C. se réjouissent de l'élection du confrère Roy et l'assurent de leur support total.

Elu 5ème vice-prés.



M. Lauréat Morency, président du Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec, membre du Comité de Finances de la C. T. C. C., qui vient d'être élu 5ème vice-président de la C. T. C. C.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

• Rentier quand vous voudrez •

41 ouest, Saint-Jacques Montréal - HA. 3291

SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET À L'INDUSTRIE

Depuis le début de ce siècle, le ministre du Travail a fourni un SERVICE DE CONCILIATION à l'Industrie - c'est-à-dire, aux employeurs et employés - afin de favoriser et d'encourager l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions générales du ministre comprennent aussi un vaste champ d'activités se rapportant directement au bien-être des travailleurs - LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, poursuivie avec le concours des gouvernements provinciaux, y compris la formation en réadaptation et l'apprentissage... la vente des RENTES VIAGERES SUR L'ÉTAT... la compilation et la publication de la STATISTIQUE OUVRIERE et les projets de DOCUMENTATION OUVRIERE... la publication mensuelle de LA GAZETTE DU TRAVAIL... la préparation annuelle d'un RAPPORT SUR LA LEGISLATION OUVRIERE et la liaison avec l'Organisation Internationale du Travail.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs.

LA LOI D'ASSURANCE-CHOMAGE, comportant LE FONDS D'ASSURANCE-CHOMAGE et la fonctionnement du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, est appliquée par la Commission d'Assurance-chômage.

LES REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre et les conseils provinciaux.

L'ORDONNANCE REGISSANT LES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE est appliquée par le Conseil national du Travail en temps de guerre, assisté par les conseils régionaux.

Par l'entremise de la COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIÈRE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on encourage la formation et le fonctionnement des Comités ouvriers-patronaux de la production.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,
Sous-ministre du Travail

Grève terminée à la Yamaska Garments Ltd

Signature d'une convention collective de travail.
Ré-engagement des trois employés congédiés en février.
Victoire complète...

Tous les syndiqués de la province apprendront avec plaisir que la grève à la Yamaska Garments Ltd, de St-Hyacinthe, est terminée. Elle a pris fin après la signature d'une convention collective de travail qui donne entière justice aux réclamations des ouvriers.

Voici les principales clauses de la convention:

- a) reconnaissance du Syndicat.
 - b) Atelier d'union. Tous les employés qui sont présentement membres du Syndicat doivent le demeurer jusqu'à l'expiration du contrat. Les nouveaux employés doivent donner leur adhésion dans les 30 jours qui suivent leur embauchage.
 - c) Prélèvement des contributions syndicales sur la paye.
 - d) Deux semaines de vacances payées.
 - e) 10 p.c. d'augmentation sur tous les taux de salaires et ce, rétro-activement au 1er janvier 1946.
 - f) Clause de séniorité.
 - g) Comité de griefs.
 - h) Arbitrage avec décision obligatoire sur tout grief comportant une violation ou une mauvaise interprétation de la convention.
- Pour une première convention le Syndicat du Vêtement de St-Hyacinthe a sûrement remporté une victoire éclatante.

Maintenant en ce qui concerne les trois officiers du Syndicat qui avaient été congédiés en février dernier la compagnie s'est rendue à la demande du Syndicat. Ils sont repris tous les trois et leur plein salaire est payé pour tout le temps qu'ils ont perdu depuis la date de leur congédiement.

Une autre employée qui avait été suspendue pendant trente jours dans les mêmes circonstances que les trois employés sus-nommés sera payée pour le temps qu'elle a ainsi perdu.

Tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la grève de la Yamaska Garments seront heureux d'apprendre un dénouement aussi inattendu.

"Le Travail" félicite les syndiqués de la Yamaska Garments pour le courage qu'ils ont démontré pendant la longue lutte qu'ils ont livrée. Ils peuvent être cités en exemple.

Monsieur Alphonse Roberge réélu président

A l'occasion du 15ième Congrès annuel de la Fédération du Cuir et de la Chaussure, tenu à Montréal, les 17 et 18 août dernier.

Le 15ème Congrès annuel de la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada Inc., a été tenu à Montréal les 17 et 18 août, au Secrétariat des Syndicats Catholiques, sous la présidence de M. A. Roberge, président de la Fédération.

Au cours d'une étude sur le problème des systèmes de production surtout le travail à la pièce, M. Gérard Picard a déclaré que les Syndicats affiliés devraient se prévaloir des certificats de la loi des Relations Ouvrières pour négocier des contrats par établissement en y incorporant une clause protectrice qui couvrirait chaque système de production que les ouvriers subissent dans les établissements où ils travaillent, ainsi que d'autres clauses qui ne peuvent pas être l'objet de négociations au décret provincial 3003.

Le Congrès a recommandé que le prochain Bureau Fédéral forme un comité pour étudier une nouvelle constitution.

Plusieurs résolutions ont été référées au Congrès de la C. T. C. C.

ELECTIONS DES OFFICIERS POUR L'ANNEE 1946-1947.

Président: M. Alphonse Roberge, réélu; 1er Vice-Prés.: M. E. Jobin; 2ème Vice-Prés.: M. Paul Dugas; 3ème Vice-Prés.: M. Jules Poulin; Secrétaire: M. A. April; Trésorier: M. Joseph Rouillard; Directeurs: Québec, Chaussure; M. J. Gosselin; Montréal, Chaussure: Mme M. Lusignat, M. L. Lacroix, M. P.

Perron. Québec, Tanneurs: M. O. Petitclerc; Loretteville: M. J. Martel; Grand'Mère: M. A. Marchand; St-Hyacinthe: M. L. A. St-Germain; St-Hyacinthe; tanneurs: M. P. Bérard; St-Georges de Beauce: M. R. Rodrigue; Richmond: M. S. L. Descend; Plessisville: M. L. L. Hardy; Granby: le directeur sera nommé par la syndicat. Monsieur A. Roberge, M. P. Dugas, M. J. Rouillard, M. J. Bérard, M. J. Poulin, M. L. A. St-Germain.



M. Alphonse ROBERGE

Les élections ont été présidées par M. Osias Filion. Vice-président de la C. T. C. C. et M. Morency a agi comme secrétaire d'élections.

La bénédiction aux nouveaux officiers élus a été donnée par M. l'abbé Aurèle Ouellette, aumônier de Québec, et M. l'abbé Ouellet a aussi recommandé aux délégués de continuer leurs oeuvres sociales afin que tous les ouvriers puissent vivre plus chrétiennement.

Bénédiction apostolique

Paternels encouragements du Saint-Père aux congressistes de la C. T. C. C.

QUEBEC, 16 sept. — M. Alfred Charpentier a reçu aujourd'hui deux télégrammes, l'un du Saint-Siège, et l'autre de la fédération des institutrices de la province. Celui du Vatican accorde aux congressistes les paternels encouragements du Saint-Père et sa bénédiction apostolique. L'autre, signé par Mlle Laura Gaudreault, de la Malbaie, présidente de la fédération, exprime les félicitations des institutrices à l'adresse du mouvement ouvrier catholique de la province et le remercie des services rendus à la fédération.

M. J. Hamel nommé président

Par suite du départ de M. Ernest St-Amand comme agent d'affaires du Syndicat du cuir et de la Chaussure de Montréal, le Conseil Général a retenu les services de M. Paul Dugas pour le remplacer.

M. Dugas, qui était président du Conseil Général des syndicats du Cuir et de la Chaussure, a démissionné comme président. Et récemment, M. Jules Hamel fut élu président. M. Hamel est un ancien membre de l'Union Protectrice des travailleurs en chaussures de Québec. Il s'occupe des syndicats depuis l'âge de 18 ans et a occupé plusieurs fonctions dans le mouvement syndical. Il a également été membre de l'ancien comité exécutif du Conseil des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal.



M. Jules HAMEL

constatons-nous pas, en effet, que ces biens immenses qui constituent la richesse des hommes sortent des mains des travailleurs, soit qu'elles fournissent seules tout le labeur, soit qu'elles s'aident d'instruments et de machines qui intensifient singulièrement leur effort?" (Quadragesimo Anno).

Aspect Social du Travail

Parlant du travail loué et appliqué à la chose d'autrui, Léon XIII pose ce principe: "que le travail manuel est la source unique d'où provient la richesse des nations." Et Pie XI ajoute: "Ne

Encouragez nos annonceurs

Slater ne dit jamais: il vous procure tout le bien-chaussant possible



Sans l'ardoise nulle chaussure n'est Slater



TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.
Rédaction — Administration

1231 est, rue Demontigny, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction: Pierre Forest.

Abonnement: Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
et imprimé par "Le Messager Saint-Michel", 4 rue Académie
à Sherbrooke.

IMPRIMERIE DES ALLIÉS

"Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa."

Editorial

Après 25 ans, vers de nouveaux triomphes

Nous avons célébré dernièrement, à l'occasion d'un congrès mémorable tenu à Québec, les 25 années d'existence de la C. T. C. C.

Tous ceux qui ont assisté sont d'accord pour dire que ce fut le plus beau de tous les Congrès. Les directeurs du Conseil Général des Syndicats Catholiques Nationaux de Québec ont été une fois de plus à la hauteur de leur position en accordant aux délégués un accueil des plus chaleureux. L'endroit choisi pour les réunions était des mieux situés. Le comité de réception pour les dames des délégués a très bien fonctionné. Nous sommes certains que nos femmes ne se sont pas ennuyées à Québec.

Les résolutions adoptées rendront de très grands services à tous les syndiqués. Ces résolutions, si elles sont acceptées par nos gouvernants constitueront même un précieux atout pour le mouvement.

Nous pouvons dire que nous sommes tous partis sur le bon pied pour réaliser la conquête de la masse des travailleurs aux idées de notre mouvement.

Il s'agit maintenant de garder toutes les bonnes idées que ce Congrès a pu faire naître ou encore renaître en chacun de nous. Plus notre mouvement ira de l'avant, plus nous en bénéficierons.

Remplissons bien les charges qui nous sont confiées, travaillons fort, soyons consciencieux. Si chacun fait sa part, notre mouvement ne tardera pas à se faire connaître encore plus et à se faire apprécier davantage des patrons comme des ouvriers.

Donc tous ensemble pour réaliser: "APRÈS 25 ANS, VERS DE NOUVEAUX TRIOMPHES".

Qui a prêché la dignité du travail

S'il fallait en croire un récent article paru dans le journal "Le Monde Ouvrier", on pourrait penser que c'est Monsieur Sam Gompers qui a fait reconnaître par le monde, la dignité du travail.

Que Sam Gompers, le président fondateur de la Fédération Américaine du Travail, aux Etats-Unis, ait réussi à faire reconnaître le premier lundi du mois de septembre "comme jour de l'année où l'ouvrier chômerait pour célébrer sa fête bien à lui", nous n'y voyons aucune objection et nous l'en félicitons même d'avoir réussi à convaincre de son idée les chefs d'Etats; mais que Sam Gompers ait été le premier à faire reconnaître par le monde la dignité du travail, il nous est permis d'en douter. Le monde a donc été obligé d'attendre la venue de Sam Gompers sur la terre pour savoir que le travail était digne!

N'y a-t-il pas longtemps, et bien avant Sam Gompers, que l'Eglise Catholique a prêché la dignité du travail. Elle l'a de fait toujours enseignée.

"Le travail du corps, au témoignage de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un objet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un moyen noble de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras." Le

Le 25e anniversaire de fondation des syndicats catholiques

Texte de M. l'abbé Georges Côté. - Causerie prononcée le 31 août dernier sur le réseau de Radio-Canada.

Il nous fait plaisir de publier en trois parties cette causerie de notre aumônier général. Ce texte est de nature à intéresser vivement nos nombreux lecteurs et à les renseigner davantage sur la nature du syndicalisme catholique.

La C. T. C. C. célèbre cette année à Québec le 25e anniversaire de sa fondation. Cette fondation ne s'est pas faite d'une façon spontanée en 1921. Il y eut, avant cette date, des groupements d'ouvriers catholiques qui se formèrent dans les différentes parties de la province. A Québec dès 1900, S. E. le cardinal Bégin donna des règlements basés sur l'encyclique "Rerum Novarum" à trois fraternités existantes dans l'industrie de la chaussure et attacha un aumônier à ces trois fraternités.

De 1916 à 1918, sous l'impulsion de M. l'abbé Maxime Fortin, plusieurs syndicats franchement catholiques se fondèrent. En 1918, il y eut un premier congrès, à Québec, des diverses organisations catholiques de la province de Québec. Dans les années qui suivirent, plusieurs unions neutres, à caractère national, se rangèrent sous la bannière catholique et ainsi l'idée d'un syndicalisme catholique se répandait

dans toute la province et prenait corps en 1921 à Hull, avec la fondation de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

On peut se demander pourquoi les syndicats catholiques ont été fondés. Les unions neutres il y a 25 ans, ne pouvaient-elles pas, par la force de leur organisation, assurer au salarié un minimum de bien-être nécessaire à la pratique de la vertu? Non: Parce que les unions neutres ne pouvaient reconnaître à l'Eglise le droit et le devoir d'intervenir dans la question syndicale. Conséquemment NN. SS. les Evêques de la province ont eu raison, au début du siècle, d'inviter les ouvriers catholiques et, eux seuls, à sortir des unions neutres, parce que celles-ci étaient un danger pour leur âme et à fonder sous une autre enseigne des syndicats qu'ils jugeaient nécessaires à l'intérêt des ouvriers catholiques et à celui de la religion en général.

Pour donner suite à ces recommandations de NN. SS. les Evêques, les ouvriers décidèrent eux-mêmes de former des syndicats véritablement professionnels, mais sur une base catholique et légale et nous voici amenés à expliquer les deux caractéristiques principales de notre syndicalisme.

Nouvelles du mouvement

Nouveaux contrats signés par l'Association des employés d'hôpitaux

L'Association des employés d'hôpitaux de Montréal, Inc. continue, avec grand succès, d'organiser les employés des divers hôpitaux de Montréal. Depuis juin, l'Association avait déjà signé des conventions collectives avec les hôpitaux suivants: Saint-Jean de Dieu, Ste-Thérèse, Sacré-Coeur de Cartierville et Pasteur.

Au cours du mois de juillet, l'Association a signé une convention collective avec l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame, Ste-Jeanne d'Arc, Général de Verdun, S. Joseph de Lachine, Notre-Dame de Lourdes et la Miséricorde.

Toutes ces conventions collectives apportèrent aux employés de ces divers hôpitaux une amélioration sensible des salaires et des conditions de travail.

L'agent d'affaires, M. René Gravel, annonce aujourd'hui la

signature d'une convention collective aux mêmes termes avec l'hôpital S.-Luc, de Montréal.

Fondation d'une fédération

De plus, l'agent d'affaires tient à annoncer que lors du congrès de la C. T. C. C. il a réuni les délégués de toutes les associations des employés d'hôpitaux de la province afin de jeter les bases d'une grande Fédération des employés d'hôpitaux qui pourrait grouper de cinq à six mille membres et qui par conséquent, serait de nature à donner plus d'influence à ses représentants.

A ce même congrès l'Association des employés d'hôpitaux de Montréal a fait adopter deux résolutions demandant à la C. T. C. C. de faire pression auprès des autorités fédérales et provinciales pour que les employés d'hôpitaux puissent bénéficier des avantages de la loi des accidents de travail et de la loi d'assurance-chômage.

christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme."

Ces paroles sont de Léon XIII et ce pape ne faisait que rappeler le traditionnel enseignement de l'Eglise catholique.

Nous osons croire que les travailleurs du Québec ne prendront pas pour les paroles de l'Evangile certains textes du "Monde Ouvrier", le journal de l'Union Internationale. Que certains chefs canadiens de la Fédération Américaine du Travail aient beaucoup d'admiration pour Sam Gompers, c'est leur affaire; mais, de là à vouloir faire de Sam Gompers le premier docteur et le premier prédicateur de la dignité du travail dans le monde, nous n'entendons pas nous y laisser prendre.

Quand j'observe,



je constate que ...

La C. T. C. C., fondée à Hull, en 1921, a choisi la vieille Cité de Champlain pour célébrer ses noces d'argent. Et les messieurs de Québec savent bien faire les choses!

Les délégués sont venus très nombreux des divers centres de la province. Qu'est-ce qui les attirait? Un voyage à Québec? Les résolutions? Ou autre chose? ...

Certains délégués ont manifesté beaucoup d'activité... ceux qui ont suivi le Congrès savent ce dont il s'agit!

Les délégués d'une certaine fédération tenaient absolument à ce que leur président devienne un des vice-présidents! Aussi l'ont-ils présenté plusieurs fois comme candidat!... mais sans succès!

Jusqu'aux délégués féminins qui avaient l'ambition d'avoir une vice-présidente! Décidément, ces dames iront quelque part!

M. Gaston Tessier, un vétéran syndiqué de France, secrétaire général de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, a certainement saisi les délégués du Congrès par sa vibrante allocution.

Chaque Congrès nous amène des nouveaux délégués. Faut-il conclure que les anciens délégués ont quitté le mouvement? Est-ce à dire que les syndicats et les fédérations préfèrent une équipe nouvelle chaque année?

La soirée récréative du mardi soir, durant le Congrès, a montré que dans nos syndicats il y a encore beaucoup de talents cachés...

Les candidats aux six vice-présidences ont été nombreux... Beaucoup ont été appelés, mais peu ont été élus. Combien d'autres auraient désiré être mis en nomination; mais personne n'a pensé à eux!

La bienveillance donne plus d'amis que la richesse et plus de crédit que le pouvoir. (Fénélon).

Quand ma voix psalmodie des chants que je ne puis comprendre, je m'associe aux intentions de l'Eglise ma mère; je sais bien que je prie, et Dieu prend ma prière comme il prend la prière de l'enfant. (Louis Veullot).

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

Nouvelles du mouvement

Nouvelle convention

Les élections du syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de Windsor Mills Inc. ont eu lieu dernièrement et les résultats ont été les suivants :

M. Albert Paquette, prés. ; M. Ovila Latarte, vice-prés. ; M. Joseph Murphy, sec. ; M. Eloi Champoux, trés. ; M. Lucien Daigneault, sentinelle. MM. Jos. Péloquin, Rosaire Mercier, Gérard Durand et Gaston Défossé ont été nommés directeurs.

Le comité exécutif féminin est formé maintenant de Mlles. : Yvonne Raymond, prés. ; Florence Chartier, 1ère vice-prés. ; Félicienne Pépin, 2ème vice-prés. ; Cécilienne Hardy, sec. ; Cécile Turgeon, trésorière ; Corine Couture, sentinelle. M. : Laurette Tardif, Constance Healy et Jeanne d'Arc Dubois ont été nommées directrices.

L'assemblée de fin d'année fut un franc succès. Les invités d'honneur étaient M. Lorenzo Lefebvre, prés, du Conseil Central de Sherbrooke, M. L'abbé Poulin, aumônier du Conseil Central de Sherbrooke et M. Laurent Corriveau agent d'affaires de la fédération nationale catholique de la pulpe et du papier.

Le président local fit un exposé des activités de l'année qui vient de se terminer et ensuite l'aumônier local, le Rév. Père Desrochers et les invités d'honneur prirent la parole pour féliciter les membres du syndicat d'avoir compris si bien la nécessité de s'unir pour défendre leurs intérêts. Il est à noter que le syndicat de Windsor Mills en est à son deuxième renouvellement de convention.

Trois nouvelles affiliations

A sa dernière réunion, tenue à Montréal, le 29 septembre dernier, l'Exécutif de la C. T. C. C. a affilié trois nouveaux syndicats: le Syndicat National Catholique des Employés de Remises de Québec, le Syndicat National Catholique des ateliers mécaniques de Chicoutimi et le Syndicat Catholique National des Employés de fonderie de Thetford Mines.

Echos de la Nordic de Granby

M. Jean-Paul Prémont, publiciste de cette Association, nous fait parvenir les nouvelles suivantes : "A notre assemblée du mois de septembre nous avons été mis au courant des améliorations et augmentations obtenues lors du dernier conseil paritaire. M. Archambault, qui fut délégué aux deux semaines d'études à St-Hyacinthe, nous fit un rapport très intéressant. Il fit également rapport du dernier Bureau Fédéral tenu à Sherbrooke. Notre pique-nique annuel eut lieu à Bondville et nous devons remercier et féliciter les membres de la commission nommée pour la circonstance. Notre syndicat fut représenté lors de la célébration de la Fête du Travail par un magnifique char allégorique montrant la Reine du Travail."

—Les peureux, les "zénés", les timides voudront bien prendre leçon de ceci :

"A trop retenir son souffle, on finit par l'avaloir et l'on meurt de sécheresse." Rodolphe Mathieu, "Parlons... Musique".

"Il faut se débarrasser des gens payés par Moscou"

L'hon. M. Mitchell

L'hon. Humphrey Mitchell, ministre fédéral du Travail, a félicité les chefs du syndicalisme catholique, dans la province, de leurs activités depuis un quart de siècle. Il a dit que durant la guerre, les syndicats nationaux ont grandement contribué à activer la production et à assurer la victoire des démocraties sur les puissances de l'Axe.

M. Mitchell a déclaré qu'il y a un quart de siècle, il n'était à peu près pas question de lois ouvrières et sociales, et que ce sont les unions ouvrières qui ont part de ces lois, en combattant pour les obtenir.

Le ministre a ensuite fait, lui aussi, allusion aux activités communistes au pays, et il a dit que l'on doit se garder de prêter l'oreille à ces doctrines subversives. M. Mitchell a déclaré que si la doctrine communiste l'emportait, les réunions des associations ouvrières seraient défendues, et qu'il n'existerait plus de liberté comme celle qui existe sous le régime démocratique. Il a ajouté que cette liberté est bien chère aux peuples, et que nous devons combattre pour la conserver.

Les autres orateurs

Les autres orateurs ont été M. Alfred Charpentier, l'abbé Maxime Fortin, un des pionniers du mouvement et premier aumônier de la C. T. C. C., ainsi que le maire Lucien Borne qui, après avoir félicité la C. T. C. C., pour son oeuvre magnifique, a remis les chefs de la ville aux congressistes.

A la table d'honneur

Il y avait environ 1,000 convives au banquet que présida M. Lauréat Morency, président du conseil des syndicats catholiques de la ville de Québec. Outre ceux déjà mentionnés, on remarquait à la table d'honneur: MM. Gérard Picard, Roméo Ethier, Emile Tellier, Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail, J. O'Connell-Maher, sous-ministre adjoint du Travail, M. l'abbé Geo. Côté, aumônier général de la C. T. C. C., le R. Père H. Lévesque, dominicain, le chevalier Pierre Beaulé, premier président générale de la C.T.C.C. et le juge F. X. Lacoursière, président de la commission du salaire minimum. Après le banquet, les congressistes ont fait une excursion sur le fleuve.

—Que mes joies ne m'arrivent jamais à travers la douleur d'autrui! Que mes souffrances servent toutes à procurer à d'autres quelque joie. Que ma destinée n'écrase rien sur son passage.



Tout est solidaire, tout se tient, et la famille, première cellule de la société, subit le contre-coup heureux ou malheureux de ce qui se passe dans l'Etat. (Maine Bernier).

Guide Syndical

CONSEIL GENERAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC

Lauréat Morency, président
20, rue Bayard, Québec
Tél. 2-5808

J.-Omer Pagé, secrétaire
20, rue Ste-Anne, Québec
Tél.: 3-3751

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

1231 est, rue Demontigny
Geo.-Aimé GAGNON, prés.

Montréal
J.-Ant. Chagnon, sec.

29, rue Gordon

Tél. 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

Lorenzo LEFEBVRE, prés.

L.-P. DEMERS, sec.

Hommage du

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

J.-D. JOANISSE, prés.

Rod. JOLY, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Oslas FILION, prés.

J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.

Ludger FERLAND, prés.

Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.

Albert RAYMOND, prés.

18, rue Caron

Syndicat Catholique des Ouvriers en Métallurgie de la Joliette Steel Ltd.

Jean-Paul JOLY, sec.-arch.

Monsieur Oslas Filion réélu président

Au Congrès de la Fédération des Métiers du Bâtiment tenu à Québec, les 13 et 14 septembre dernier.

Les 13 et 14 septembre dernier se tenait à Québec le Congrès annuel de la Fédération des Métiers du Bâtiment.

70 délégués venus de tous les centres de la Province assistaient à ces importantes assises sous la présidence de M. Oslas Filion.

Parmi les nombreuses questions soumises à l'étude on remarque la mise sur pied d'un système de vacances pour les ouvriers, la possibilité de la semaine de 40 heures, l'engagement d'un organisateur pour la fédération, la hausse de la taxe per capita de la fédération et une demande au gouvernement fédéral pour faire disparaître les restrictions sur les matériaux de construction.

Le secrétaire, M. J. B. Délisle, fit remarquer qu'au cours de l'année les effectifs de la fédération se sont considérablement accrus.

M. Alfred Charpentier présidait les élections et M. Omer Pagé de Québec agissait comme secrétaire.

M. Oslas Filion de Montréal fut réélu président, Joseph Dorion de Québec, réélu premier vice-président, A. Fortin de Jon-



M. Oslas FILION

quière, second vice-président et Lionel de Granby fut réélu troisième vice-président.

M. J. B. Délisle de Montréal réélu secrétaire général. Les directeurs sont les suivants : MM. P. J. Martel pour le Lac St-Jean; Rosaire Gosselin, Québec; Maurice Morency, Trois-Rivières; Aldéric Gosselin, Montréal; J. A. Parent, Hull; Alfred Bernier, Sherbrooke; et Omer Bell, St-Hyacinthe.

Ministère du Travail de la Province de Québec

La législation ouvrière de la Province de Québec fixe des standards de travail consacrant :

- La liberté syndicale
- Les négociations collectives obligatoires
- L'extension juridique de la convention collective
- La conciliation et l'arbitrage
- Des salaires minima
- Les congés payés
- L'aide à l'apprentissage
- La limitation des heures de travail
- Les bureaux de placement
- La réparation des accidents du travail
- La réadaptation au travail

Hon. Antonio Barrette,
Ministre.

Gérard Tremblay
sous-ministre.

J. O'Connell-Maher
sous-ministre-adjoint

Congrès de la Fédération Nationale de la Métallurgie

Sous la présidence de M. Philippe Lepage, La Fédération Nat. de la Métallurgie a tenu son deuxième congrès dans la salle Loyala à Québec, le 14 septembre 1946. Les 22 syndicats qui composent maintenant cette Fédération (ils étaient une dizaine l'an dernier), étaient représentés par plusieurs délégués venant de toutes les parties de la province. Les rapports du Président, du Secrétaire-trésorier, de l'organisateur, de l'aviseur moral, du Père J. Cousineau, S. J. ont définitivement démontré que les succès de la Fédération, jeune encore, ne sont que les préliminaires des succès futurs.

Rapport de M. Philippe Lepage, président de la Fédération.

Deux événements doivent être signalés au premier plan comme les facteurs de notre avancement rapide, après deux ans d'existence : la fusion avec la Fédération des Travailleurs de l'Aluminium et l'engagement d'un organisateur, M. Roger McGinnis.

Les pourparlers avec la Fédération de l'Aluminium avaient commencé dès juin 1944, mais les difficultés survenues à Arvida et à Shawinigan en avaient retardé la conclusion. La victoire magnifique remportée par nos amis sur des organisations rivales grâce à leur énergie, à leur loyauté et à leur savoir-faire, permit la reprise des négociations qui aboutirent heureusement en novembre 1945. Les syndicats de l'aluminium forment, depuis janvier 1946, une section de notre Fédération et j'ai le plaisir et l'honneur de souligner la présence de leurs délégués parmi nous.

Notre nouvel organisateur, M. McGinnis, se mit à l'oeuvre dès novembre 1945. Sa mission première était de consolider les syndicats adhérents; il les visita tous; il participa aux négociations de conventions collectives de travail nouvelles ou renouvelées et en plus il organisa d'autres syndicats.

Notre Fédération a accompli cette année un travail de consolidation qui s'imposait.

1—Les statuts de la Fédération ont été mis au point et attendent l'approbation du Secrétaire de la Province;

2—Les règlements de la "Caisse-maladie-hospitalisation" de la Fédération ont été élaborés et approuvés par le Conseil Fédéral; ils seront présentés aux autorités dès que la Fédération sera reconnue légalement.

3—Les statuts-type de syndicat propre à notre Fédération ont été élaborés et approuvés par le Conseil Fédéral. Les nouveaux syndicats ont été constitués suivant ces deux modèles: simples ou avec locaux, et le Secrétaire de la Province donne maintenant son approbation aux statuts présentés. Le travail d'organisation en est simplifié avec plus de rapidité.

4—Des modèles de charte ou certificat d'affiliation, de carte d'adhésion, de reçu ou d'autre papeterie ont été trouvés qui seront soumis au Congrès pour approbation.

5—Une technique d'organisation syndicale a été mise au point qui permet de franchir les étapes du début des syndicats plus rapidement et plus sûrement à la fois.

6—Un schéma de convention collective de travail a été approuvé par le Conseil Fédéral, qui aide à se retrouver dans les articles, facilite les comparaisons et amènera la simplification des différentes rédactions existantes.

Le Syndicat Catholique

(Extrait de l'Echo des Laurentides.)

Cette année marque le 25ième anniversaire de la C. T. C. C., organisme puissant et responsable, force sociale imposante, au prestige toujours grandissant. La C. T. C. C. est riche de réalisations fécondes et sa contribution au relèvement économique de la classe ouvrière est énorme; depuis sa fondation, elle fut l'initiatrice d'une législation sociale progressive et la réformatrice la plus chrétienne en notre province.

Personne ne peut discuter le rôle prépondérant joué par la C. T. C. C. dans l'obtention des

L'association des manufacturiers canadiens, Inc., est d'avis que le principal objectif de l'industrie canadienne doit être de procurer un niveau de vie élevé à tous les Canadiens. L'Association croit que le standard de vie au Canada est en fonction de la production et que, par conséquent, le maintien d'une production élevée peut seul assurer un niveau de vie élevé.

mesures suivantes: Nomination d'officiers pour fixer de justes salaires sur les travaux exécutés par les gouvernements, augmentation du nombre des inspecteurs pour l'observance des lois ouvrières, meilleur respect de l'observance du dimanche, améliorations des bureaux de placement publics gratuits, pension de vieillesse, fondation d'écoles industrielles, préparation de manuels pour les métiers de la construction; droit aux municipalités d'emprunter pour construire des logements ouvriers; loi des Relations ouvrières et loi d'apprentissage, nombre d'autres domaines où l'influence des syndicats catholiques de chez nous a fait valoir les principes vitaux de toute société bien organisée s'appuyant toujours sur les données indiscutables des encycliques papales "Rerum Novarum" et "Quadragesimo Anno" qui, à elles seules, contiennent la doctrine sociale de l'Eglise en matière ouvrière et patronale.

Le syndicalisme ne peut donc être considéré comme une force de désordre.

Le syndicalisme travaille à l'instauration d'une vie collective plus juste et mieux vécue. L'erreur est possible mais pour l'éviter, il importe de suivre certaines directives. Dans une société extrêmement confuse, où se rencontrent des courants divers, quelle est donc cette ligne qui puisse guider facilement, si ce n'est une idée concrète du "bien général" qu'on s'applique et dont on refuse à tout prix de s'éloigner.

Soyons-en sûrs, l'on n'attaque pas en vain une organisation appelée à rendre d'incomparables

(A suivre en page 9)

Relations entre Patrons et Employés

Cette production élevée ne peut, toutefois, être maintenue que si l'industrie est en mesure d'offrir aux consommateurs des marchandises de qualité satisfaisante, à des prix favorisant une grande consommation intérieure et extérieure. Ceci est la tâche primordiale de l'industrie. Elle ne peut, cependant, l'accomplir si elle ne retire de raisonnables bénéfices bruts à même lesquels elle puisse payer et des salaires et des dividendes.

Il faut aussi des établissements convenables, de l'outillage et de la machinerie, une direction saine, et une équipe de travailleurs prêts à exécuter les mille et une besognes qu'offrent les méthodes modernes de fabrication.

Mais même avec tous ces éléments de succès, l'industrie ne sera pas à la hauteur de sa tâche si patrons et employés ne travaillent dans une atmosphère d'harmonieuse coopération.

L'Association croit sincèrement qu'une harmonieuse et entière coopération sera obtenue si patrons et employés règlent leur conduite sur les principes suivants:

A—Les Employés et les Patrons devaient

(1) Considérer la continuité et la qualité du service au public (le client) comme des choses de première importance. De ceci dépendent des emplois permanents, de bons salaires, des dividendes et l'avenir de l'industrie elle-même;

(2) Observer fidèlement les clauses de tout contrat ou engagement pris par eux ou en leur nom;

(3) Essayer sans cesse de découvrir des méthodes permettant d'augmenter la production et d'améliorer les produits;

(4) Examiner sans parti pris les propositions faites par l'une des parties à l'autre, en essayant de comprendre ses besoins et ses problèmes et en se rappelant toujours l'indépendance des deux parties;

(5) Régler les différends par voie de négociations loyales sans interrompre le travail.

B—Les Patrons devraient

(1) Voir à ce que les conditions de travail soient favorables à une production élevée et économique, et prendre toutes les précautions raisonnables quant à la sécurité et la santé de leurs employés pendant les heures de travail;

(2) Choisir et entraîner des surveillants qui, en plus d'être des artisans compétents, sachent traiter avec justice et bienveillance les hommes et femmes qu'ils dirigent;

(3) Respecter le droit des employés de se grouper librement pour des fins légitimes;

(4) Négocier collectivement avec les représentants choisis librement par la majorité des employés concernés, au sujet des salaires, heures de travail et conditions de travail;

(5) Organiser les opérations de leurs établissements de façon à favoriser la régularité et la continuité du travail, d'où une stabilité maximum de revenu;

(6) Dans la mesure du possible, mettre en pratique le système de promotion basée sur la compétence, l'expérience et le mérite;

(7) Appuyer et mettre en vigueur une politique de salaires raisonnables par rapport aux circonstances pertinentes.

C—Les Employés devraient

(1) Reconnaître le droit de l'employeur d'organiser, administrer et diriger son entreprise;

(2) Accomplir leur tâche avec toute la compétence et la diligence dont ils sont capables;

(3) Coopérer spontanément avec la direction à la solution des divers problèmes les concernant;

(4) S'intéresser à la conservation et à la protection des produits, de l'établissement, de l'outillage et des machines, et respecter les droits des employeurs en tant que propriétaires;

(5) Reconnaître à tout employé le droit de faire partie ou non de toute association légitime d'employés ou de citoyens sans préjudice à son droit de travailler à l'occupation de son choix.

Les directeurs de la Fédération du Bâtiment



Nous publions ici une photo exclusive à "LE TRAVAIL": on reconnaît dans le groupe MM. J.-B. Déglise, J. Dorion, A. Gosselin, A. Charpentier, O. Fillon, O. Bell, L. Dumas et quelques autres.

206, RUE DU PONT

TEL. 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC
FABRICANTS D'ASCENSEURS
Toute réparation mécanique

Spécialité: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

PARTOUT VOS "VOISINS"

La C-I-L possède 27 usines dans 18 localités du Canada, de façon à assurer un service rapide à tous ses clients, partout où ils se trouvent. La C-I-L a établi ses usines à proximité des matières premières et dans les centres de distribution des produits ouvrés, offrant ainsi aux ouvriers de tout le Canada une variété d'emplois rémunérateurs.

LA CHIMIE AU SERVICE DES CANADIENS

CANADIAN INDUSTRIES
C-I-L
LIMITED

IF-46-1A/R

An approach to employee Employer relations

The Canadian Manufacturers' Association, Inc., regards a high standard of living for all Canadians as the chief objective of Canadian industry. The Association believes that a high standard of living in Canada depends upon maintenance of a high level of production.

A high level of production, however, can be maintained only if industry supplies consumers with satisfactory goods at prices which will encourage a high level of consumption both at home and for export. To do this is the prime function of industry.

If this function is to be successfully performed, there must be a fair return in the form of gross earnings from which wages and dividends may alike be paid.

For the successful performance of this function, there must also be suitable plants, equipment and machinery; sound management; and a working force willing and able to perform the many and various duties necessary in modern manufacturing operations.

But even with all these, the successful functioning of industry can be assured only by full and harmonious cooperation between employees and employers.

To promote full and harmonious cooperation, the Association believes that the following principles should govern relations between employees and their employers.

A. Both Employees and Employers Should

(1) Regard continuity and quality of service to the public (the customer), as the first consideration. Upon it depends year-round jobs, good wages, dividends, and the future of industry itself.

(2) Observe faithfully the provisions of every agreement or undertaking made by them or on their behalf.

(3) Seek constantly to discover methods of increasing production and improving products.

(4) Consider with open minds proposals made by either party to the other, each seeking to understand the other's needs and problems, and constantly bearing in mind that neither can operate without the assistance of the other.

(5) Settle differences by negotiation in good faith without interruption of operations.

B. Employers Should

(1) Provide facilities which will permit efficient and economical production and make all reasonable provision for the safety and health of their employees during the hours of their employment.

(2) Select and develop supervisors who are not only technically competent, but who will deal on a fair and friendly basis with the men and women whom they supervise.

(3) Respect the right of em-

ployees to associate freely for all lawful purposes.

(4) Bargain collectively, in cases where representatives have been freely chosen by a majority of the employees affected, on wages, hours of work, and working conditions.

(5) Organize operations with a view to promoting maximum regularity and continuity of employment and consequently maximum stability in income.

(6) Give employees, as far as possible, opportunities to progress within the organization according to ability, experience and merit.

(7) Support and develop good wage standards having regard to all circumstances which are material.

C. Employees Should

(1) Recognize the Employer's right to plan, direct and manage the business.

(2) Perform their assigned duties in an efficient and industrious manner to the best of their ability.

(3) Co-operate freely with management in meeting the many problems in which the employees are concerned.

(4) Conserve and protect the products, plant, equipment and machinery, and respect the rights of employers as the owners of the property.

(5) Recognize the right of an individual employee to join or not to join any lawful organization of employees or other citizens without impairing his right to work at the occupation of his choice.

UN MAGNIFIQUE CONGRÈS

Plusieurs rapports adoptés. — Plus de 50 résolutions étudiées. — La majorité des officiers réélus. — Visite de Monsieur Gérard Tremblay. — Nomination de quatre vice-présidents. — Le Syndicat de L'Industrie du Journal vainqueur du trophée Gagnon.

Plus de 75 délégués des divers syndicats de l'imprimerie se sont réunis durant deux jours, les 13 et 14 septembre derniers au Palais-Montcalm, à Québec. C'est sous les auspices de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada, Enregistrée, qu'a eu lieu ce Congrès considéré par tous comme l'un des mieux réussis de toute l'histoire de la Fédération.

A ce Congrès ont assisté des délégués de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Chicoutimi, Hull, Ottawa, Montmagny, St-Jean, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Granby, LaPrairie, Joliette et la Beauce. Des journalistes de Montréal, d'Ottawa et de Québec étaient aussi délégués. Les délégués ont eu le plaisir de recevoir comme invités d'honneur l'honorable J.-H. Delisle, Ministre Adjoint du Travail; Monsieur Gérard Tremblay, Sous-Ministre du Travail dans le Gouvernement Provincial et ancien secrétaire de la Fédération, Louis-Philippe Beaudoin, directeur de l'École des Arts Graphiques, Alfred Charpentier, Président de la C. T. C. C., Gérard Picard, secrétaire général de la C. T. C. C., élu récemment président général, Lauréat Morency, Président du Conseil général des Syndicats Nationaux de Québec, Maurice Doran, du Gouvernement Fédéral, le Révérend Père Léon Courchesne, O. M. I., aumônier des Syndicats Nationaux du diocèse d'Ottawa et le Révérend Père Jacques Cousineau, aumônier de la Fédération.

Parmi les résolutions étudiées à ces assises, mentionnons-en l'adoption de quelques-unes: L'approbation de la Fédération de la formation de Comité Mixte de Production telle que le veut la Commission Fédérale de collaboration en matière de production industrielle et l'adoption d'une clause devant être insérée lors du renouvellement des contrats entre les Syndicats et les employeurs; la formation d'un collège du travail; la nomination d'inspecteurs pour les Comités Paritaires ayant au moins dix années d'expérience dans l'un

des métiers de l'imprimerie, la nomination d'un inspecteur rural; une résolution ayant pour objet l'obtention de bourses d'étude permettant aux ouvriers de suivre des cours dans un "collège du Travail" et en sciences sociales; le retour de la femme mariée au foyer "afin d'assurer la sécurité du foyer, l'éducation des enfants et l'expansion de la famille"; la réception de l'équivalent d'une heure de travail ou un quart d'heure de temps supplémentaire fait après les heures régulières; l'établissement d'un fond de pension pour tous les syndiqués de l'imprimerie, la possibilité de venir en aide aux auditeurs canadiens,



M. G.-A. GAGNON

que la loi d'assurance-chômage soit modifiée afin que tout ouvrier en chômage ait le droit s'il le désire, de suivre des cours d'apprentissage ou de réhabilitation et que la Commission en paie les frais tout en laissant ses prestations aux ouvriers; que le Vendredi-saint soit chômé et payé dans les Conventions Collectives pour ce qui concerne les ateliers canadiens-français; les congressistes ont réclamé l'abolition des taxes de payage sur les ponts Jacques-Cartier et Victoria; l'exemption de l'impôt pour les personnes mariées à \$3000. et pour les célibataires à \$1500.; l'abolition des taxes de vente sur les produits pharmaceutiques; la demande de six billets de tramways à .25 à Montréal; que des moyens soient pris pour éliminer complètement le travail des femmes dans le département des presses et de la typographie; l'augmentation du nombre d'am-

(A suivre en page 8)

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

Masonite — Ten-Test — Beaver Board.

Coin Papineau et DeMontigny Tél. Ch. 1300 Montréal.

Au Congrès de la fédération des gantiers



Nous reproduisons ici la photo des délégués au Congrès de la Fédération des Gantiers tenu les 11-12 août à Marieville. On remarque sur la première rangée de gauche à droite: MM. Paul L'Heureux, J.-E. Plamondon, M. l'abbé J. Théberge, curé de Marieville, M. l'abbé Maurice-J. Maher, aumônier de la Fédération, Georges St-Pierre, président de la Fédération, Mgr J.-C. Leclaire, V.G., et aumônier diocésain des Syndicats de St-Hyacinthe et M. Roméo Routhier, trésorier-général de la C. T. C. C. On reconnaît également dans le groupe: MM. Z. Lamoureux, H. Durand et M. A. Robert, ainsi que plusieurs autres.



- GANTS
- TRICOTS
- CHEMISES
- VÊTEMENTS DE TRAVAIL
- COSTUMES POUR LE SPORT
- ETC....., ETC....

ACME GLOVE WORKS LIMITED

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Soyons prévoyants!

N'attendons pas de nous voir supplantés par d'autres mouvements au sein de notre profession.

Telles furent les paroles de M. P. E. Cabana, président de la fédération des barbiers et coiffeurs de la province de Québec à l'occasion du Congrès annuel de cet organisme.

Le Congrès eut lieu à St-Jean d'Iberville les 18 et 19 août dernier et plus d'une trentaine de délégués prirent part à ces importantes assises.

Il y eut une messe spéciale pour les délégués à la Centrale Catholique. Le saint sacrifice fut célébré par M. le Chanoine L. Gauthier, aumônier des Syndicats de St-Jean, qui donna également le sermon.

A midi il y eut banquet à l'Hôtel "New Windsor" où l'on comptait près de 150 convives. A la table d'honneur, on remarquait Mgr Charbonneau, curé de St-Jean; l'hon. Paul Beaulieu, Ministre provincial du Commerce; M. Alcide Côté, maire de St-Jean; M. Emile Tellier, 1er vice-président de la C. T. C. C.; M. P. E. Cabana, président de la Fédération; M. le Chanoine L. Gauthier, aumônier des Syndicats de St-Jean; le Rév. Père Courchesne, O. M. I., aumônier des Syndicats de Hull; ainsi que MM. Noël Patenaude et Ernest Laroche, respectivement président et secrétaire du Syndicat de St-Jean.

La première séance du Congrès eut lieu le dimanche après-midi. En plus du rapport du président plusieurs résolutions ont été présentées et un certain nombre ont été référées au Congrès de la C. T. C. C.

Lundi, le 19 août, tous les salons de barbiers et coiffeurs de St-Jean étaient fermés en l'honneur du Congrès, afin que tous puissent y participer.

ELECTIONS DES OFFICIERS.

Les élections ont été présidées par M. Joseph Légaré. MM. Gamache et Pinsonneault étaient scrutateurs et M. J.-J. Bourgoin agissait comme secrétaire. Le scrutin a donné le résultat suivant:

Président: M. P.-E. Cabana, Montréal; Vice-Président: M. J.-J. Bourgoin, Trois-Rivières; Secrétaire: M. Alph. Robitaille, Québec; Trésorier: M. Raymond Girouard, St-Hyacinthe; Directeurs: Mlle Colette Ouellet, Chicoutimi; M. Gaston Bilodeau, Chicoutimi; M. J.-J. Guimond, Chicoutimi; M. Joseph Légaré, Québec; Mme D. Ricard, Trois-Rivières; M. P. Picard, Trois-Rivières; M. Victor Boucher, Joliette; Mlle P. Denommé, Joliette; Mme O. Clermont, Valleyfield; M. E. Pilon, Valleyfield; M. E. Laroche, Saint-Jean; Mme Rita Desbiens, St-Hyacinthe; M. Jules Lapré, St-Hyacinthe; Mlle Berthe Caron, St-Hyacinthe.

Un magnifique congrès

(Suite de la page 7)

bulances à Montréal; amendements à la constitution afin qu'il y ait 4 vice-présidents au lieu de 2, etc.

Le président a présenté un rapport très élaboré sur ses activités au cours de l'année et il a particulièrement appuyé sur les difficultés de renouvellement la Convention Collective de Travail qui couvre plus de 600 industries à Montréal et dont les négociations ont duré plus d'un an, les contrats particuliers à 40 heures, les différents contrats négociés avec succès à travers la Province, le développement de plusieurs syndicats dans l'imprimerie et à un grand nombre de sujets d'intérêt de Régie interne. Monsieur Roméo Valois présenta le rapport des activités du Bureau Fédéral et Monsieur Alphonse St-Charles les rapports financiers de la Fédération et du Journal "L'IMPRIMEUR". Après l'adoption de ces différents rapports, les orateurs qui ont adressé la parole au Congrès ont été, l'Honorable J.-H. Delisle, MM. Gérard Tremblay, Alfred Charpentier, Gérard Picard, Lauréat Morency, le Révérend Père Courchesne et le Révérend Père Cousineau, MM. L.-P. Beaudoin et Maurice Doran.

Une corporation pour les barbiers-coiffeurs et coiffeuses

C'est sur la fin du 19ème siècle que commencèrent les premiers pourparlers en vue de grouper en association les Barbiers-Coiffeurs de la Province de Québec.

Déjà à cette époque on avait conçu le projet de faire incorporer une association de Barbiers-Coiffeurs. De fait, en 1899, un certain nombre de barbiers-coiffeurs faisaient incorporer par la législature de Québec une association sous le nom de "L'Association des Barbiers-Coiffeurs de la Province de Québec".

Plus tard nous avons vu qu'un barbier-coiffeur avait en sa possession un diplôme attestant qu'il avait subi des examens satisfaisants sur l'art du barbier-coiffeur et sur l'hygiène, en rapport avec sa profession; ce diplôme portait le numéro 1406 et daté du 13 octobre 1913; ce qui veut dire que cette association comptait déjà à ce moment un nombre de membres fort appréciables.

Nous ne savons pas au juste ce qu'est devenue cette belle association que les contre-temps semblent avoir reléguée dans les sombres régions des choses qui ont vécu après avoir connu, il faut l'admettre, des jours ensoleillés de succès.

Cette association s'est-elle éteinte à la suite de quelques déficiences dans son organisme? ou par un manque inexplicable d'adhérents? serait-ce le côté financier qui aurait fait défaut? ou a-t-elle été victime de quelque coup de force monté par l'égoïsme ou l'intérêt personnel?... Quoi qu'il en soit, si cette association est tombée sous le coup d'adversaires peu soucieux du bien social, sa chute n'a pas abattu l'idée d'améliorer la profession de barbier-coiffeur.

En effet, lorsque le syndicalisme s'est introduit dans notre Province, les barbiers-coiffeurs et coiffeuses furent parmi les premiers à s'organiser en syndicats, avec le résultat qu'une Fédération a été instituée en 1935. Actuellement elle compte parmi les associations importantes de la Province.

On ne saurait dire tout le bien que cette Fédération a apporté à la collectivité depuis son existence et combien elle a contribué à l'amélioration de la profession de barbier-coiffeur. Aujourd'hui on dit couramment qu'un des groupes les mieux préparés à s'unir en Corporation est celui des Barbiers-Coiffeurs et Coiffeuses de la Province.

A la fin du Congrès on procéda à l'élection des officiers donnant le résultat suivant: Président honoraire, Honorable J.-H. Delisle; président actif, Monsieur G.-A. Gagnon, réélu à l'unanimité pour un 10e terme; 1er vice-président, Monsieur Armand Morin, d'Ottawa; 2e vice-président, Léo Dionne, de Québec; 3e vice-président, Monsieur Maurice Morin, journaliste; 4e vice-président, Alexandre Bélanger, de St-Jean; secrétaire, Roméo Valois, Montréal; trésorier, Alphonse St-Charles, Montréal; vérificateur, Sarto Lacombe, Montréal; directeurs, MM. Henri Savignac, Joliette; Gilles Charbonneau, Granby; Eugène Therrien, Sherbrooke; Adélar Latulipe, Beauceville; A. Martel, Chicoutimi; J. Plamondon, Québec; Léon Lefebvre, LaPrairie;

Monsieur L.-Philippe Beaudoin a présidé l'élection et Monsieur J.-E. Ducharme, de Joliette, a agi comme secrétaire. Après que le Révérend Père Courchesne eut tiré les conclusions du Congrès, le Président réélu remercia les délégués de la confiance qu'ils avaient placée dans son bureau de direction et il déclara terminé le 21e Congrès de la Fédération.

Travaillant depuis environ 50 ans, tantôt au grand jour, tantôt dans l'ombre, au relèvement de la profession, ils ont réalisé des progrès merveilleux dans l'ordre économique, technique et social.

Ils ont grandement développé le génie de manier le rasoir et le ciseau; ils ont perfectionné l'art de la coiffure; ils ont étudié avec de savants professeurs la science de l'hygiène; ils ont appris à tenir leur salon, d'après les méthodes sanitaires les plus modernes.

L'évolution qui s'est produite chez eux, dans le domaine social, est pour le moins aussi admirable. Groupés en syndicat, les barbiers-coiffeurs et coiffeuses ont eu l'opportunité de mieux se connaître et de s'estimer davantage mutuellement.

Par la discipline, la réflexion et l'étude, ils ont compris l'importance de l'Union et de la Coopération entre eux, pour assurer la sauvegarde de leurs intérêts professionnels, pour mieux satisfaire aux exigences du public, et enfin, remplir pleinement le rôle que la Société attend d'eux.

En faut-il davantage pour démontrer plus clairement, que nos barbiers-coiffeurs et coiffeuses, sont bien préparés pour s'unir, avec toutes les chances de succès dans une grande Corporation?... Aussi, le public a appris avec joie qu'un Comité Spécial a été formé lors du dernier Congrès des Barbiers-Coiffeurs et Coiffeuses, tenu à St-Jean, pour préparer une Constitution et rédiger un projet de loi en vue de fonder une "Corporation de Barbiers-Coiffeurs et Coiffeuses" dans la Province de Québec, demandée et attendue depuis si longtemps.

Sans doute, il y a encore quelques dissidents, quelques retardataires, quelques indécis, quelques caractères difficiles, quelques égoïstes... n'en soyons pas surpris... il y en a dans tous les mouvements à caractère social... mais n'oublions pas que la grande majorité est bien disposée et ne demande qu'à marcher de l'avant.

Afin d'assurer un succès plus rapide à cette louable entreprise, qu'on veuille bien se mettre en garde contre les discours à tendances pessimistes... contre les discussions vaines et inutiles... contre les entêtements à faire prévaloir son point de vue sur des mesures de peu d'importance ou de second ordre; car tout cela pourrait avoir pour effet de nuire aux procédures, par suite, ralentir la marche vers le but à atteindre. Qu'on veuille bien s'en tenir d'abord et avant tout, à l'objectif principalement visé... La Corporation.

Sur ce point, personne ne doit laisser prise. Que tous, à l'unanimité, se fassent un devoir, de former un front uni, compact, fort et solide... car il faut aux Barbiers-Coiffeurs et Coiffeuses, une Corporation avec des pouvoirs assez étendus pour assurer

Elu 6ème vice-prés.



M. F. X. Légaré de Rimouski, qui vient d'être élu 6ème vice-président de la C. T. C. C. M. Légaré est également directeur des syndicats de Rimouski et de la Fédération de l'Industrie du Bois à titre d'agent d'affaires et de secrétaire. M. Légaré fait partie du mouvement syndical depuis plus de 5 ans.

le plein épanouissement de leur profession, c'est leur droit...

En s'unissant dans une Corporation, les Barbiers-Coiffeurs et Coiffeuses se rendront aux recommandations des Souverains Pontifes, LEON XIII, Pie XI, et PIE XII qui vient de dire à Son tour: "Nous estimons que l'institution d'associations, ou unités corporatives, dans toutes les branches de l'économie nationale, serait bien plus avantageuse, à la fin que vous poursuivez... plus avantageuse, en même temps, au meilleur rendement des entreprises".

La Corporation, de concert avec le Collège des Barbiers Coiffeurs et Coiffeuses, aidera la formation morale, intellectuelle et sociale de ses membres, et préparera de ce fait, des gens plus utiles, à la Société.

L'apprentissage théorique technique, et pratique, et le cours d'hygiène obligatoire pour tous, l'étude des questions sociales, du français, de l'anglais, de la comptabilité, du commerce, feront des gens mieux qualifiés, pour remplir leur carrière, dont le public, et eux-mêmes, bénéficieront davantage. C'est là une excellente manière d'acquiescer des droits que nul ne saurait contester. En effet, il est très juste que ceux qui s'imposent des sacrifices et qui ne reculent pas devant le travail, pour acquiescer des compétences, jouissent des privilèges spéciaux. Ils méritent d'être protégés contre des concurrents médiocres qui n'ont pas la préparation requise. De là, l'apprentissage et le cours d'hygiène obligatoire. N'est-ce pas un point de justice?... et la justice, il faut en convenir, est une des plus puissantes sauvegardes de l'intérêt public et privé.

J.-Henri BELIVEAU



Préparez votre propre bonheur

Rendez-vous compte des avantages que vous pouvez retirer d'un certificat dans l'Ordre des Forestiers Catholiques.

- Protection financière,
- Protection religieuse,
- Protection morale,
- Protection sociale.

Renseignez-vous en faisant venir notre brochure de 20 pages. Cela ne vous engage en rien et vous renseignera sur la manière de préparer un plan d'assurance convenable. Ecrivez aujourd'hui même:

Les FORESTIERS CATHOLIQUES

1015, rue Saint-Denis, MONTREAL.

Veillez m'envoyer gratis votre brochure de vingt pages "Préparez votre bonheur".

Nom.....

Adresse.....

(T).....

Occupation..... âge.....

Tél.: FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY

(à proximité de l'édifice des Syndicats)

Vient de paraître

"MA CONVERSION AU SYNDICALISME CATHOLIQUE"

écrit par M. Alfred CHARPENTIER, ex-président de la C. T. C. C.

à l'occasion du

25ème anniversaire de fondation de notre mouvement.

Les membres des syndicats affiliés peuvent se le procurer au prix de \$1.00 l'exemplaire. Les frais d'envoi seront assumés par l'auteur.

ATTENTION!

Une commission de 15 p.c. sera accordée sur toute commande de 50 exemplaires et plus. Toute commande devra être accompagnée d'un chèque, bon. de poste ou mandat d'argent et adressée à:

Alfred CHARPENTIER,

3609, rue De Gaspé, MONTREAL, Qué.

♦(((□)))♦ **Regards féminins** ♦(((□)))♦

Comme type d'observatrice et d'opportuniste, notre petite chatte ne se laisse pas damer le pion ! Déjà ses grands yeux ronds et candides voient tout. Et sitôt que ses yeux ont vu, elle met pattes velues, griffes ou museau moustachu en fonction pour satisfaire ses instincts félins.

"Observons, jouons et mangeons", dit-elle.

Une mouche d'automne, grosse et lente, se fait happer par Minette qui rôde autour de la fenêtre... (Les souris ? ... Mais elles se font rares, elles aussi, en ces temps.)

Un bout de fil, un chiffon de papier que l'on échappe, le lacet détaché de l'écolier qui rentre, le jeu même de l'ombre et de la lumière sur les boiserie, tout sert de jouet à l'espiègle Minette qui se prélassse sur le tapis de la cuisine

dans le chaud rayonnement du poêle.

Souvent, dans la pénombre, roulée en boule sur son coussin favori, elle semble dormir. Mais à travers la fente d'une paupière mi-close, son oeil perçant observe le va et vient des choses et des gens...

Ah ! les yeux de chatte... Ils n'ont d'égal que les yeux de femme.

Yeux bruns, yeux gris, yeux noirs, yeux bleus... Yeux calmes, yeux doux, yeux tendres, yeux rieurs... Yeux chercheurs, yeux attentifs, yeux fatigués... Observateurs tous !

Car la femme voit tout dans le royaume des choses et des cœurs où elle se meut. Les détails matériels, les états d'âme, les lacunes, les possibilités...

Et voyant tout, elle met tout son être sensible, intelligent, subtil et créateur à l'établissement du bien-être, de l'ordre, de la joie et de la beauté autour d'elle.

C'est vrai qu'il existe des femmes qui ne se servent de leurs yeux que pour dénigrer leur famille, leurs amis et leurs voisins. On qualifie souvent ces femmes critiques, cruelles et envieuses du nom de "chattes". Ce n'est pas à l'honneur de la pauvre gent féline !... Qu'importe, elles sont le plus petit nombre.

Il restera toujours des yeux de jeunes filles, d'épouses et de mères — et ils sont nombreux — dont la clairvoyance gagnera la confiance de ceux qui les entourent.

Marie De SALLE.

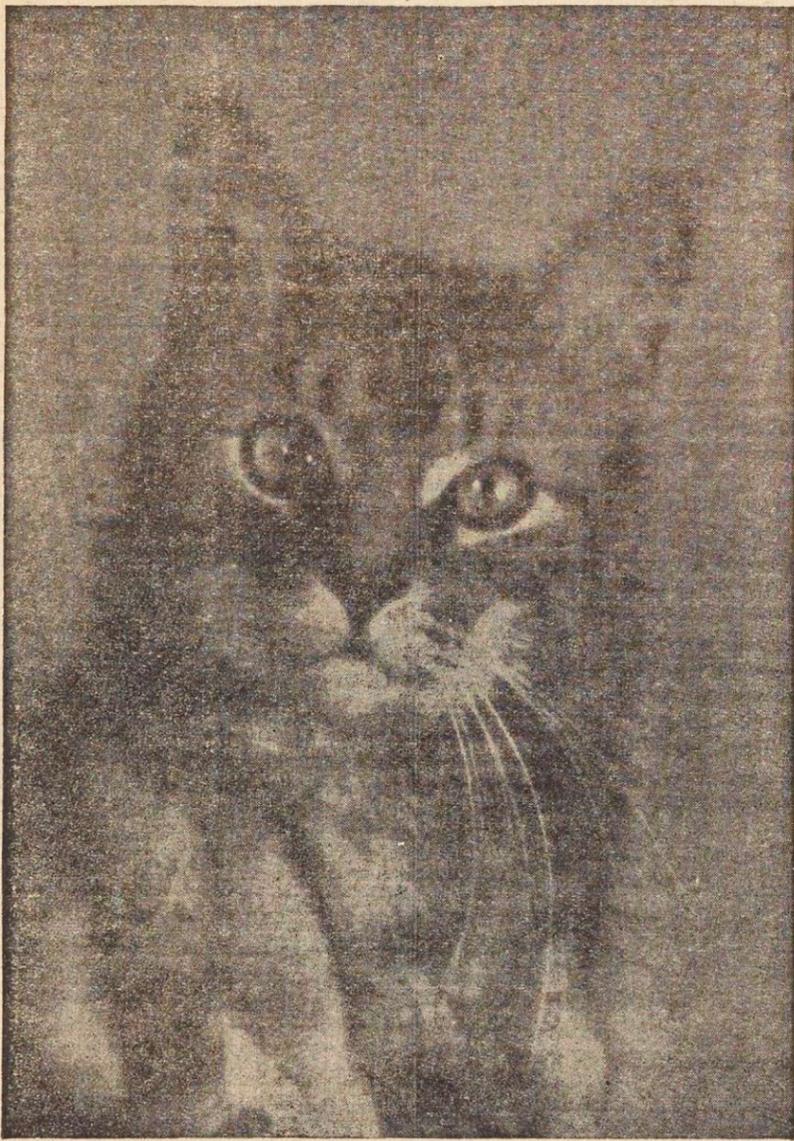
Pour des "chez-nous" heureux

Il n'y a plus de doute, nos Canadiennes s'ingénient à rendre leur foyer intéressant et beau pour leur mari et leurs enfants. Dans la province de Québec, en mai et juin derniers, les Ecoles régionales d'Art Ménager enregistrèrent un total de 988 candidates aux examens annuels.

Le nombre de femmes qui suivent les cours de science ménagère va croissant d'année en année, nous dit Mlle Eveline Leblanc, chef du service d'Art Ménager du Département de l'Instruction publique de Québec.

C'est un succès. Et ça promet !... Tant mieux pour les Ecoles ! Tant mieux surtout pour leurs élèves, jeunes et adultes ! Celles-ci, en plus des connaissances pratiques et distrayantes qu'elles y acquièrent, et qu'elles mettront au profit du foyer, s'assurent une belle jeunesse d'esprit. La jeunesse d'esprit que l'on remarque chez la femme moderne qui a pris l'heureuse initiative de se joindre à un groupe déterminé pour y développer ses aptitudes personnelles.

MARIE DE SALLE.



Le Syndicat Catholique

(Suite de la page 6)

services à la classe ouvrière. Evidemment, l'on connaît mal les ouvriers et leurs besoins, l'on évite de les connaître, on leur attribue beaucoup plus de torts qu'ils n'en ont en réalité, on tient tous les ouvriers responsables des troubles actuels. Preuve évidente qu'il y a des traîtres même dans les mouvements ouvriers les mieux organisés, des têtes dirigeantes d'unions ouvrières font discréditer, désapprecier le syndicalisme. De récentes grèves en font foi. Il y a une nécessité pour nous d'avoir des chefs et des vrais, ca-

pables de gagner la sympathie du public, et dont les principes de justice et de charité soient à toute épreuve, animés d'un grand amour de Dieu et du prochain et dont l'ensemble de la conduite soit irréprochable aux yeux de tous leurs concitoyens. A ce prix seulement, nos ouvriers verront leurs droits triompher de toutes les accusations et menées sournoises d'unions étrangères qui ne leur offrent pour toute sécurité: grèves condamnables; divisions familiales, économiques, sociales et politiques. Nous avons chez nous, un syndicat catholique auquel un grand nombre d'ouvriers ont donné leur adhésion. Cette organisation syndicale a une valeur inappréciable et dépasse tous les intérêts matériels et économiques; c'est une nécessité sociale que la classe ou-

vière de nos régions se doit de nos ouvriers bien pensants déne pas voir diviser par l'établissement d'unions étrangères que truiront en refusant d'y donner leur adhésion.

Il serait intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs, les intérêts mesquins, intéressés et anti-sociaux que recherchent des groupes d'associations ouvrières dont le but principal est de faire l'oeuvre de ceux qui ont tout intérêt à diviser la cellule ouvrière nécessaire au bon fonctionnement de la société. Il faut nous tenir constamment sur nos gardes; nos ennemis sont plus avisés pour notre destruction, lente sans doute, que nous semblons l'être pour le maintien des positions à consolider.

J. P. L.

"LA DOCTRINE SOCIALE POUR TOUS"

Vous connaissez nos cours par correspondance...

Magnifique occasion de vous instruire sur :

Les questions ouvrières

Le Syndicalisme :

1. Ses adversaires - sa nécessité.
2. Ses bienfaits (historique) sa légitimité.
3. Définition - sa nature et ses buts.
4. Ses principes et son esprit.
5. Son organisation.
6. Son organisation (suite).
9. Son influence.
10. Les cercles d'étude.
11. Le syndicalisme au Canada - les syndicats catholiques nationaux.
12. Conclusions.

Chaque cours comprend douze leçons. Chaque leçon comporte un questionnaire qui doit être rempli, puis retourné au Centre Social pour y être corrigé. Les leçons sont envoyées sur réception des devoirs. Un examen final termine chaque cours. Les résultats, s'ils sont satisfaisants, sont couronnés par un certificat.

Les frais pour chaque cours sont de \$5.00 payables si l'on veut en deux versements de \$2.50.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

LE CENTRE SOCIAL

UNIVERSITE D'OTTAWA

OTTAWA, ONT.

DEPUIS PRES D'UN DEMI-SIECLE...

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

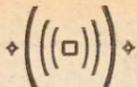
100%

de notre personnel appartient au **Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (sd) Inc.**

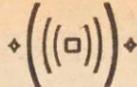
Dupuis Frères

Raymond Dupuis, président — A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL



TO OUR ENGLISH FRIENDS



AFL Communism and Strikes

(From America)

In the present critical stage of the world, with Western democracy and Soviet totalitarianism struggling to dominate the future, anything that weakens the United States or lowers its prestige abroad can have disastrous consequences. Among American labor leaders none recognize this more clearly than the top leadership of the AFL, which only a few weeks ago, with one eye on the foreign situation, exhorted the rank and file to avoid stoppages and to produce as efficiently as possible. Yet the unions which called the paralyzing trucking and maritime strikes, the effects of which were felt all over the world, were both AFL affiliates. More confusing still, they were unions led by men who are among the most militant foes of communism in the whole labor movement. To our way of thinking, this is one of the saddest phenomena of contemporary American life, that some of the most uncompromising opponents of communism have on a number of occasions in recent months given unwitting aid and comfort to the gang in the Kremlin. It is easy to understand the actions of industrial leaders who refuse to make concessions for the sake of industrial peace, because by and large business men lack the understanding of Stalinism which many labor leaders have, and do not appreciate the international repercussions of strikes today, or the resultant danger to our system of private enterprise.

C.T.C.C. Marks 25th year

(From Labor Leader)

The Canadian Catholic Workers' Federation (CTCC, Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada) celebrated its 25th anniversary by a jubilee convention held in Quebec from September 15 to 19.

Composed of 14 industrial organizations and 48 labor unions directly affiliated with headquarters, the Federation numbers at present 272 locals with a total membership of approximately 65,000 in 90 cities and towns. It has become the most influential part of the labor movement in the Frenchspeaking parts of Canada and has been instrumental in initiating a great many improvements in Canadian labor legislation and in the working conditions in different industries.

Comment: We offer our prayers and congratulations to our fellow unionists in the CTCC on their anniversary.

Here in America the need for Catholic trade unions has not arisen. The American trade unions have never been dominated by the virulent anti-religious attitudes and strictures of European labor leaders who controlled Europe's labor forces for many years—first as Socialists and Anarchists and now as Communists.

However in America there was an obvious need to follow the teaching of Pope Leo XIII and Pius XI to establish "side by side with the trade unions, associations which aim at giving their members a thorough religious and moral training."

It was on this foundation that the ACTU was established and continues to function. The Association of Catholic Trade Unionists is not a union. It is an association of unionists belonging to the neutral trade unions of America—AFL, CIO, Railway Brotherhoods and legitimate independents—formed for the purpose of Christianizing the spirit of individual unionists so that they may become exemplars of that spirit among their brethren within their unions.

COMPAGNIE ACTON SHOE LTEE
Alfred LAMBERT, Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest

Montréal

DANIEL JOHNSON
AVOCAT et PROCUREUR
JOHNSON & TORMEY
Edifice Fides

25 est, rue St-Jacques (Montréal 1)

Tél. LA. 9174

MERCIER & DION

FOURRURES DE QUALITÉ

- Emmagasiner
- Réparations
- Manteaux sur commande

2117, rue Mont-Royal
ALBERT MERCIER, prop.

FR. 2711

près de la rue
DELORIMIER
Ré. Tél.: AM. 8816

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

DOMINION TEXTILE COMPANY LIMITED

FABRICANTS DE

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS
"COLONIAL"

MAGOG
FASTEST FABRICS



L'ENNEMI PUBLIC NUMÉRO UN

CE douteux honneur revient au "DIABLE ROUGE DE LA FORÊT". Celui-ci remercie du reste la négligence humaine... les braises ardentes, les allumettes mal éteintes et les étincelles de tabac, qui ont fort contribué à faire du "Diable Rouge de la Forêt" l'ennemi public numéro un.

Chaque feu de forêt vous appauvrit en argent, en prestige national et en beauté naturelle.

- Eteignez bien vos feux de camp.
- Ecrasez les allumettes éteintes.
- Arrosez la braise.
- Etouffez le "Diable Rouge de la Forêt"!

D'un arbre l'on tire un million d'allumettes. Une seule allumette suffit pour détruire un million d'arbres.



Ceci est la dix-septième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

Victoire complète à la Mine Johnson

Une convention collective vient d'être signée le 29 août dernier entre la Johnson's Co. et le Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante de Johnson's Inc.

Après deux mois de négociations la compagnie a consenti à signer conjointement une application au Conseil National du Travail pour des augmentations variant entre \$0.04 et \$0.15 l'heure et cela avec rétroactivité au 1er janvier 1946. Le tout a été approuvé par le Conseil en date du 16 septembre. En plus la Compagnie s'engage à payer à tous ses employés un boni de vie chère de \$0.25 par point par semaine si le coût de la vie monte plus que 122.9 suivant les statistiques fédérales; c'est donc dire que prochainement les ouvriers de Johnson's Co. bénéficieront encore d'une augmenta-

tion variant entre \$0.03 à \$0.04 l'heure.

Le syndicat a également obtenu la retenue syndicale, une clause d'ancienneté, et un salaire au taux de temps et demi pour tout temps travaillé en plus de la journée régulière qui est de 8 heures.

C'est une convention très avantageuse si on la compare avec celle de l'an dernier. Mais il faut tout dire, l'an passé, les ouvriers étaient représentés par le Congrès Canadien du Travail et notre bon ami M. Marquette. Cette année la convention est le résultat du travail de MM. Jean Marchand et Daniel Lessard, respectivement aviseur technique de la C. T. C. C. et président de la Fédération de l'Industrie Minière. C'est ce qui fait la différence.

Délégués au B. I. T. victimes d'un accident d'aviation

MM. : Henri Powels, prés. des syndicats chrétiens de Belgique (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens): Walter Devos, industriel de Belgique et M. Dumon de la délégation belge ont tous trois perdu la vie quand un avion belge s'est écrasé à Gander près de Terre-Neuve. Partis la veille de Bruxelles à destination de New York d'où ils devaient se rendre à Montréal, ils étaient tous trois délégués à la Conférence du B. I. T. à Montréal. M. Joseph Deschuyffeleer, propagandiste de la J. O. C. belge, un autre délégué belge à la conférence a été gravement blessé.

Une messe a été dite par le Rév. Père Le Roy, S. J. pour le repos de l'âme de ces victimes.

Places libres pour des briqueteurs apprentis

La Commission d'apprentissage des métiers du bâtiment et de génie de Montréal informe que huit briqueteurs apprentis auront des places libres, le 30 courant, et que sept autres vacances existeront le 26 octobre prochain.

Comme on le sait, les briqueteurs sont rares et ceux qui choisissent cette carrière, s'assurent un emploi régulier à un très bon salaire pour plusieurs années à venir.

Le centre d'apprentissage No 1 est situé à 2275, est, avenue Laurier, à Montréal.

Cette messe eut lieu le 27 septembre dernier dans la chapelle de l'Université de Montréal et un grand nombre de délégués de la Conférence Internationale du Travail y assistaient.



Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Gaston Gibeault, C.R.
Avocat
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 9, rue Préfontaine

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 S^TE CATHERINE M^TR

Déclaration des chefs ouvriers

L'Obligation d'épargne du Canada fournit un moyen facile et profitable de placer ses économies personnelles. Les employés apprécieront l'occasion qui leur est fournie d'acheter selon le mode d'épargne sur le salaire et de continuer ainsi l'habitude d'économiser qu'ils ont acquise au cours des six dernières années.

A. P. Mosher

Président,
Congrès canadien du Travail

Percy R. Brough

Président,
Conseil des Métiers et
du Travail du Canada

Alfred Charpentier

Président,
La Confédération des Travailleurs
Catholiques du Canada, Inc.

J. H. Dixon

Secrétaire,
General Conference Committee of the
Standard Railway Labour Organizations

J. B. Ward

Président,
General Conference Committee of the
Standard Railway Labour Organizations

M. Ledoux succède à M. D'Amour

M. Honoré D'Amour, qui était président de la Fédération Nationale du Textile depuis six ans, démissionne à l'occasion du 11^{ème} Congrès de la Fédération Nationale du Textile. — M. Gaston Ledoux est élu pour le remplacer.

Le 11^{ème} Congrès de la Fédération Nationale Catholique du Textile Inc. fut tenu en la salle paroissiale de St-Georges de Beauce, les 16-17-18 août 1946, sous la présidence de M. Honoré D'Amour.

M. Emile Laflamme, président du Syndicat Catholique National du Textile-Laine de St-Georges de Beauce souhaita la bienvenue aux délégués des différents centres et le Congrès débuta par la prière dite par M. l'abbé Emilien Martel, aumônier du Syndicat du Textile de St-Grégoire de Montmorency.

Le Comité des Lettres de Créances fait rapport que 17 syndicats sont officiellement représentés par 55 délégués officiels auxquels se sont joints plusieurs délégués fraternels de Granby, St-Hyacinthe et St-Georges.

RAPPORT DU PRÉSIDENT.

Depuis notre dernier Congrès des conventions collectives furent conclues entre Dominion Textile et nos Syndicats de Montmorency, Sherbrooke et Magog. Une entente semblable fut également signée entre Drummondville Cotton et notre Union des Ouvriers du Textile-Coton de Drummondville, de même qu'avec Industrie du Lin Limitée.

Une convention fut également signée avec Verney Mills de Granby et une autre avec Warwick Wollens de Warwick.

Les conventions suivantes furent renouvelées: Montmagny, Esmond Mills et Granby Elastic Web de Granby, Penmans et Goodyear de St-Hyacinthe, et une autre avec la Filature du Saguenay à Chicoutimi.

Au cours de la réunion du bureau Fédéral tenue le 18 mai dernier, j'avisais officiellement vos représentants que ma santé ne me permettait plus de remplir la charge de Président et Organisateur de votre Fédéra-

tion. C'est avec regret que je me vois forcé de vous quitter et veuillez croire que je garderai un profond souvenir de mes rapports avec vous.

Je souhaite ardemment plein succès à celui qui me remplacera dans les fonctions pleines de responsabilités que je me suis efforcé de remplir au meilleur de ma conscience et de ma connaissance.

A la Fédération Nationale Catholique du Textile Inc. à qui j'ai consacré tous mes efforts depuis six ans, je souhaite longue vie et vigoureux développement afin d'accomplir pleinement le rôle qui doit être le sien.

ELECTIONS DES OFFICIERS

Les élections ont eu lieu à la fin du Congrès et ont donné les résultats suivants: MM.: Gaston Ledoux, prés., Philius Dion, vice-prés., Albert Dubuc, sec.-arch.; Chs.-Edouard Faucher, sec.-trés., et financier, Directeurs: MM.: René Gosselin, Montmorency, Philius Dionne, Drummondville, Georges Patenaude, Saint-Hyacinthe-Tricot, Armand Noël, Magog, Germain Laberge, Montmagny, Albert Dubuc, St-Hyacinthe-Textile, Philius Dion, Granby Elastic Web, Alfred Paradis, Sherbrooke-Textile, Lauréat Nantel, Granby Esmond Mills, Gérard Authier, Granby Verney Mills, Donat Chalifoux, Warwick, Emile Laflamme, St-Georges de Beauce-Textile-Laine, Henri Forand, Granby Stark Ribbon, Josaphat Benoit, Drummondville-Lin, Gérard Lachapelle, St-Hyacinthe-Soie, Albéric Chabot, Granby Aviv-Textile, Bruno Beaudoin, Drummondville-Roessel, Les Syndicats de: Drummondville Celaneese, Trois-Rivières, Sherbrooke Paton, Chicoutimi, St-Georges-Soie, Valleyfield, nommeront leurs délégués et le nom sera envoyé au secrétaire de la Fédération.

Monsieur Gaston Tessier adresse la parole aux délégués de la C.T.C.C.

QUEBEC, 19 sept. — M. Gaston Tessier, secrétaire général de la Confédération française des travailleurs chrétiens, a été l'invité d'honneur des congressistes de la C. T. C. C., ce matin.

M. Alfred Charpentier lui a souhaité la bienvenue. M. Tessier a rappelé qu'il avait rencontré M. Charpentier en 1937, lors du 50^{ème} anniversaire de fondation du syndicalisme chrétien en France, et que les délégués avaient alors acclamé le président de la C. T. C. C.

M. Tessier a ensuite souligné qu'à l'automne de 1940, la Confédération française a eu à souffrir de dures épreuves. "Le gouvernement de Vichy, a-t-il dit, a alors promulgué un décret établissant la formule à laquelle nous nous sommes opposés par tous les moyens de résistance, parce qu'elle niait la liberté d'organisation."

En terminant, M. Tessier a déclaré que les ouvriers canadiens et ceux de France sont unis par la fraternité chrétienne et le sentiment français.

Rencontré la semaine dernière à la Conférence Internationale du Travail qui se tenait à Montréal, M. Tessier nous a dit qu'il en était à son premier voyage au Canada et qu'il aimait beaucoup notre pays.

M. Tessier, qui est âgé de 59 ans, s'intéresse au mouvement syndical catholique depuis 41 ans. Il participe à la Conférence Internationale du Travail depuis 1921. Il est secrétaire de la C. F. T. C. (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) depuis vingt ans. Il est également vice-président de la C. I. S. C. (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens) depuis quelques années.

Il a commencé sa carrière comme employé de bureau. Il est l'âme dirigeante du syndicalisme catholique français. Un de ses bons amis au sein du mouvement syndical chrétien est M. P. J. S. Serrarens, sec.-général de la C. I. S. C. et un des dirigeants du mouvement en Hollande.

Une réalisation du congrès

L'Exécutif de la C. T. C. C. a décidé d'établir sans délai un service de recherches et de statistiques. Cette décision fait suite à un voeu du Congrès qui vient de se terminer.

La fondation de ce service aidera beaucoup tous les syndicats affiliés à la C. T. C. C. et leur permettra d'avoir sous la main une documentation de premier ordre. Cela évitera beaucoup de recherches aux directives de syndicats locaux et leur donnera plus de temps pour voir à l'organisation de la vie des syndicats, principalement les cercles d'études.

Nous publierons le mois prochain d'autres détails concernant ce service.

Fédération de la Pulpe et du Papier Inc.

Congrès tenu les 13 et 14 septembre 1946 au local des Syndicats Nationaux de Québec, à 19, rue Caron, Québec.

Le congrès s'est tenu sous la présidence de M. Philippe Lessard, président de cette Fédération depuis neuf ans. 49 délégués, représentant 25 syndicats assistaient à ce congrès.

Les travaux du congrès ont surtout porté sur la régulation de la Fédération et à amener la Constitution de façon à définir les pouvoirs des officiers et à créer un comité exécutif avec des pouvoirs bien définis quant à l'administration et la surveillance des intérêts financiers ou autres de la Fédération. Des résolutions, d'ordre général, ont été aussi adoptées qui ont été référées au Congrès général de la C. T. C. C.

Rapport du Président

Ce congrès marque la vingt-troisième année d'existence de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, Inc. L'honneur d'être la plus vieille fédération affiliée à la C. T. C. C., nous impose la responsabilité de marcher toujours de l'avant dans la voie du succès. L'année 1946 vous a apporté deux augmentations de salaires, l'une en janvier, l'autre en mai, de telle sorte que notre industrie paie actuellement le plus haut salaire de base de la province, soit \$0.70 sous l'heure dans la majorité des usines.

Nous avons négocié le renouvellement de nos 25 conventions collectives avec des améliorations importantes dans la plupart des cas. Nous comptons actuellement.

- 1.- le maintien d'affiliation dans 7 cas;
- 2.- la retenue syndicale dans 5 cas;
- 3.- fonds de pension dans 9 cas;
- 4.- deux semaines de vacances payées partout excepté dans 4 cas.

Nous avons lutté avec succès pour conserver nos positions dans plusieurs usines contre les attaques des autres unions et nous avons fondé un nouveau syndicat, celui de Nicolet. Le relèvement du per capita survenu pendant l'année nous a permis d'entreprendre l'édification d'un service d'organisation et de maintien syndical, et deux hommes sont déjà à l'emploi de ce service; l'un dans la Mauricie et l'autre s'occupant des autres syndicats. L'effectif payant de la Fédération a atteint le plus haut point depuis ses débuts en février 1946, alors que nous avons payé à la C. T. C. C. le per capita pour 5,586 membres.

Nous avons la tâche d'administrer ce que nous avons, de l'établir sur des bases solides et permanentes, de la faire profiter, d'agrandir notre domaine; notre industrie est grande, beaucoup plus grande encore que ce que nous possédons déjà: le papier façonné, comprenant la boîte de carton, les soies en papier et toute la multitude des autres articles de papier la Forêt... mystérieuse aventure pleine de difficultés et d'embûches qu'il faut

En terminant, je veux vous dire combien je suis heureux d'une aussi nombreuse délégation, marque de l'intérêt profond que chaque syndicat porte à la Fédération. Je vous félicite et remercie les directeurs surtout de leur dévouement et je rends hommage à nos dévoués aumôniers et particulièrement celui de la Fédération, monsieur l'abbé Jules Lockwell, toujours prêt à aller sur la brèche au moindre appel.

M. L.-P. LESSARD.

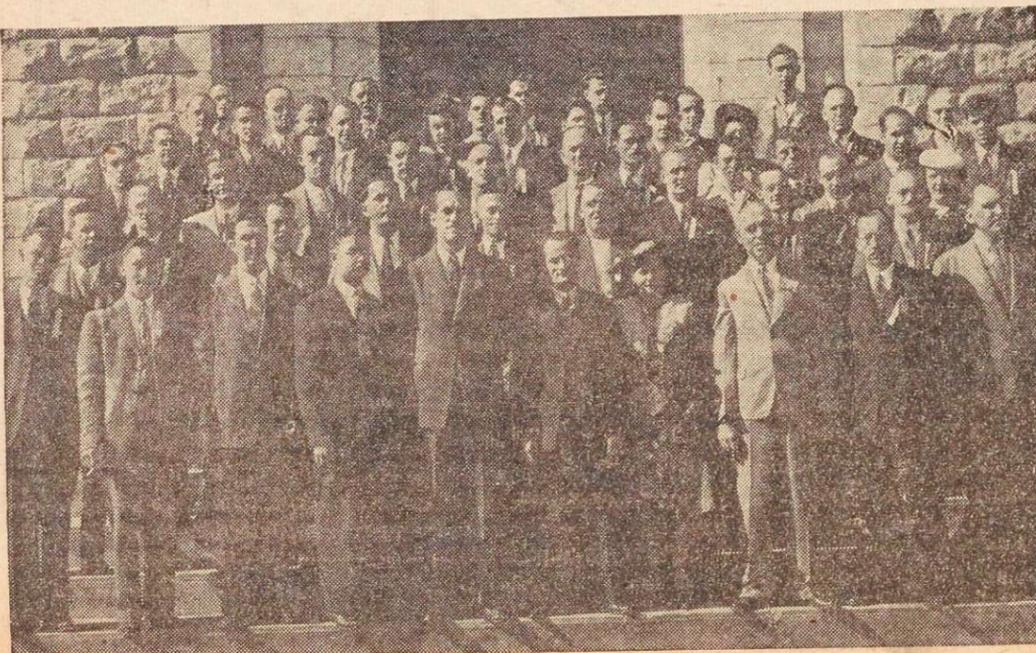
dra pourtant organiser malgré tout.

Philippe LESSARD, président.

ELECTIONS

M. Philippe Lessard, président; M. Gaston Vallières, vice-président; M. Jos. Claveau, vice-président; M. Herménégilde Coulombe, vice-président; M. François Raymond, vice-président; M. Gaston Vallières, président suppléant; M. Herménégilde Coulombe, substitut; M. Léo Poulain, trésorier; M. Harry St-Hilaire, secrétaire.

Au Congrès de la fédération du textile



Nous produisons ici la photo des délégués au Congrès de la Fédération du Textile tenu à Saint-Georges de Beauce, les 16, 17 et 18 août. Dans le groupe, on reconnaît: MM. Gaston Ledoux, le nouveau président, Honoré D'Amour, ancien président et Madame H. D'Amour, Alfred Charpentier, Philius Dion, Ch.-Edouard Faucher, René Gosselin, et plusieurs autres.